

WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
le huit avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260408_35

↳ Démolition et reconstruction du pont Napoléon - Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais - Maintien de la piste cyclable.

Date de la convocation

▪ 02 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION
DU PONT NAPOLEON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS - MAINTIEN DE
LA PISTE CYCLABLE**

Dans le cadre des travaux relatifs à la requalification des quais du Wimereux, la reconstruction du pont Napoléon est la phase transitoire permettant la poursuite du projet.

La volonté de la municipalité de privilégier les modes de déplacement doux a défini le choix de conception architecturale de ce nouvel ouvrage d'art caractérisé par une voie verte en aval venant lier les cheminements cyclables communaux et l'EV4 apportant ainsi une cohérence des voies dédiées.

Ce projet vient s'intégrer pleinement dans la politique poursuivie par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais visant à améliorer la pratique du vélo sur le territoire intercommunal.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de conception architecturale du pont Napoléon incluant la création d'aménagements dédiés aux mobilités douces.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais sa participation la plus élevée et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits et les recettes sont inscrits au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#